

M. de Jong: Monsieur le Président, d'une certaine façon, l'impôt exigé des employeurs existe déjà. Les cotisations au Régime de pensions du Canada et au régime de l'assurance-chômage constituent une forme de charges sociales. Les gouvernements doivent recueillir des recettes. Peu importe le parti au pouvoir, qu'il soit néo-démocrate, conservateur ou libéral. Il s'agit d'une question d'équité—il s'agit de décider de ce qui est équitable et de ce qui produit les meilleurs résultats sur le plan économique. Nous pouvons assurément soutenir que telle ou telle mesure consitue une forme d'imposition peu souhaitable, et qu'il serait préférable de nous en débarrasser. Il en coûterait assurément moins cher pour faire affaire au Canada s'il n'était pas nécessaire de cotiser à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada.

Si le Manitoba n'avait pas prévu ces charges sociales, il aurait dû prélever des fonds à d'autres sources. Toutefois, il est du ressort du gouvernement fédéral de mettre sur pied un régime fiscal. Il lui appartient de prendre les mesures qui s'imposent. S'il donne l'exemple en proposant un régime équitable, les recettes fiscales de beaucoup de provinces augmenteraient sûrement.

Je voudrais que le député me dise s'il estime juste, par exemple, que la Banque royale du Canada, qui a réalisé des bénéfices de plus de 360 millions, n'ait pas eu à payer un sou au fisc en 1983? En fait, cette banque a bénéficié d'un crédit d'impôt de quelque 25 millions de dollars. Trouve-t-il cela juste? Ce n'est pas juste du tout. Nous pouvons bien accumuler les déficits. Nous pouvons bien aussi être obligés de pressurer les gouvernements provinciaux à coup de mesures fiscales régressives pour combler ce manque à gagner.

Les recettes fiscales des provinces augmenteraient elles aussi si nous avions un régime fiscal juste, et nous pourrions alors nous passer de tant de mesures fiscales régressives. Le gouvernement ne serait pas obligé de majorer la taxe de vente comme il l'a fait au cours des dernières années. Nous aurions eu des budgets équilibrés, ou presque, si ceux qui en avaient les moyens avaient payé leur juste part d'impôts. Il y a quelque chose de fondamentalement répréhensible, de foncièrement malsain et injuste quand un régime permet aux grosses sociétés canadiennes de faire plus de 13 milliards de dollars en une seule année sans verser un traître sou d'impôt.

Nous voulons bien aider le gouvernement à corriger cette mesure, mais pas en ajoutant une taxe sur les aliments. Nous sommes contre ce type de réforme fiscale. Que le gouvernement s'engage dans une véritable réforme fiscale, et nous le soutiendrons et nous applaudirons à ses efforts, mais nous ne pouvons pas lui donner notre aval si une telle mesure est régressive.

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-37, Loi concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre, le projet de loi C-57, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Les subsides

LA SANCTION ROYALE

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 28 mai 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 28 mai 1987, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veillez agréer, monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-secrétaire,
Politiques et Programmes
Anthony P. Smyth

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME FISCALE—OPPOSITION À LA TAXE SUR LES ALIMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cassidy:

Que la Chambre s'oppose à l'imposition d'une taxe fédérale sur les aliments et exhorte le gouvernement à rejeter toute taxe de cette nature dans son programme de réforme fiscale.

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur la réforme fiscale, cet après-midi. Je ne suis pas fiscaliste ni génie de la finance. Ma femme vous dira, monsieur le Président, que j'ai même de la difficulté à équilibrer notre budget familial. Je paie cependant de l'impôt sur le revenu au Canada depuis au moins une vingtaine d'années et c'est à mes confrères contribuables que je veux adresser mes remarques cet après-midi.

Voyons d'abord la motion. Elle demande à la Chambre de s'opposer à toute tentative que le gouvernement pourrait faire dans son Livre blanc sur la réforme fiscale d'imposer une taxe fédérale sur les aliments.

Je déteste être en désaccord avec l'un de mes propres collègues mais le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a dit ce matin quand la motion a été proposée qu'elle pouvait faire l'objet d'un débat. Je regrette, mais je ne suis pas de cet avis. L'opposition a avancé un argument intéressant, mais la motion ne peut pas faire l'objet d'un débat et elle ne devrait pas accaparer le temps de la Chambre.

Comme je l'ai dit plus tôt, en questionnant le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), nous pourrions tout aussi bien discuter du temps qu'il fera en fin de semaine parce que le ministre des Finances (M. Wilson), le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement du Canada n'ont pas dit qu'il y aura une taxe sur les aliments. Le NPD et les libéraux fabriquent ces épouvantails et ils les abattent ensuite. Ils ont pris toute une journée du temps de la Chambre pour abattre des épouvantails et je pense que c'est une véritable perte de temps. Cependant, comme j'ai dit, c'est un argument valide . . .

M. Darling: Où sont les néo-démocrates?